

19 Mars 2020

BULLETIN D'INFORMATION # 4

COVID-19

FABIENNE COLBOC
DÉPUTÉE INDRE-ET-LOIRE



SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

Sommaire :

24 mars 2020

1 Les gestes barrières

2 Déclaration du Premier ministre

3 Mesures sociales

4. Mesures économiques

5. Soutenir les secteurs en difficulté

6. Infos 37

7. Initiatives citoyennes solidaires

Mesdames, Messieurs,

Retrouvez mon bulletin d'information quotidien sur la crise sanitaire que nous traversons. Vous y retrouverez le rappel des gestes barrières et des principaux symptômes, les mesures prises par le gouvernement afin d'accompagner au mieux les français, ainsi que des exemples d'initiatives solidaires qui peuvent être multipliées.

Je reste à votre disposition pour toute interrogation.

*A vos côtés pour avancer ensemble
Holl.*

23 mars 2020

1. Rappel des gestes barrières



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir



LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Tousssez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

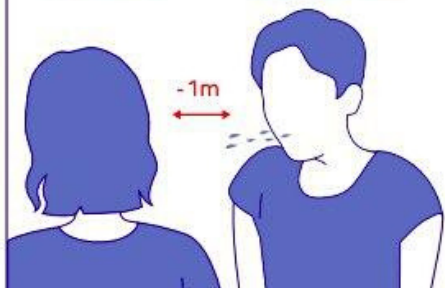


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

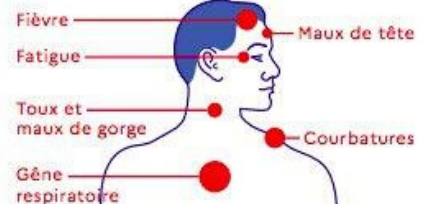
COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif
Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

23 mars 2020

2. Déclaration du Premier ministre

Lundi 23 mars, le Premier ministre Edouard Philippe a précisé les règles qui s'appliquent durant la période de confinement. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être muni d'une attestation pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible.
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés.
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé, **seulement pour les soins urgents ou les soins qui répondent à la convocation d'un médecin.**
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières.
- Faire de l'exercice physique **uniquement à titre individuel, dans un rayon de 1km près de chez soi, une fois par jour maximum.**

Les sanctions en cas de non respect du confinement sont durcies: amende à 135 euros, possible majoration à 375 euros et jusqu'à 1500 euros pour récidive.

Le premier ministre a également annoncé:

- **Tout les marchés ouverts vont fermer.** Le Préfet à la demande ou sur avis des maires pourra déroger à la règle d'interdiction nationale car dans certaines communes ou villages, le marché est le seul accès à des produits frais.
- Pour l'instant, **le Gouvernement n'applique pas de couvre-feu à l'échelle nationale.** Les Préfets, en lien avec les maires pourront décider de le décréter dans les lieux où c'est nécessaire.
- Concernant l'indemnisation du chômage, **les droits seront garantis toute la durée de l'état d'urgence sanitaire** pour ceux qui sont en fin de droit.
- **Mercredi en Conseil des ministres, 24 textes seront présentés,** pour, domaine par domaine, garantir la sécurité économique des entreprises et des salariés.
- Les obsèques peuvent se dérouler dans la limite de 20 personnes, avec la très proche famille.
- Concernant la **chloroquine**, ce médicament peut être utilisé **dans les cas graves en milieu hospitalier, sur décision collégiale des médecins.** Le Gouvernement a fait en sorte pour que la recherche puisse s'engager très rapidement. A partir d'aujourd'hui, plus de 800 patients vont pouvoir entrer dans une série de tests, d'essais cliniques.

Approvisionnement en masques et gels hydro alcooliques

- **Masques de protection :** un appel à propositions à destination des entreprises prêtes à proposer des solutions pour augmenter la capacité de production nationale a été lancé. En savoir plus : <https://lnkd.in/gePVT3Y>
- **Gel hydro-alcoolique :** l'Etat travaille depuis plusieurs semaines avec les industriels pour augmenter les volumes produits et tient à jour une liste des producteurs de gel et solution hydro-alcoolique à destination des acheteurs de quantités industrielles, qui ensuite pourront en assurer la distribution auprès des utilisateurs finaux. En savoir plus : <https://lnkd.in/gePVT3Y>



23 mars 2020

3.

Mesures sociales

Infos en bref :

- Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education n'envisage pas de retour en classe avant le 4 mai 2020.
- Le Comité international olympique (CIO) prépare désormais le report des JO de Tokyo qui auraient dû démarrer le 24 juillet 2020.
- Les fêtes religieuses, nombreuses en avril ne pourront pas donner lieu à des rassemblements.

Le Gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures sociales pour accompagner l'ensemble des citoyens quelques soit leur situation sociale, familiale ou économique.

○ Logement : protéger les plus fragiles

- Les structures d'hébergement pour les personnes en détresse restent ouvertes.
- La trêve hivernale est repoussée de 2 mois, jusqu'au 31 mai.
- **3 000 places exceptionnelles ont été ouvertes** - dont 90% des chambres d'hôtel - ont d'ores et déjà été ouvertes depuis le 16 mars dans le cadre de la lutte contre le COVID-19
- **300 places en centres d'hébergement spécialisés pour les malades non graves** (sans abris présentant un symptôme grippal mais ne nécessitant pas d'hospitalisation) d'ores et déjà ouvertes, 500 d'ici la fin de la semaine (centres médicalisés pour SDF malades non graves)
- plus de **143 000 places financées toute l'année qui constituent le parc pérenne**
- **14 000 places hivernales ouvertes depuis le 1er novembre** et prolongées jusqu'au 31 mai.

Ainsi, **au total, près de 160 000 places d'hébergement d'urgence** sont désormais ouvertes pour accueillir et protéger les plus vulnérables.

○ Les Territoires Zéro Chômeur Longue Durée s'engagent !

Les territoires habilités et les projets émergents participent naturellement à ces solidarités nouvelles :

- solidarité avec les personnels soignants quand plusieurs entreprise à but d'emploi s'engagent pour **produire des masques de protection**,
- solidarité avec **les personnes fragiles et précaires** quand les territoires répondent présents aux initiatives locales,
- solidarité avec les personnes isolées quand les territoires trouvent des **moyens innovants pour garder contact** avec les privés d'emploi.



24 mars 2020

4. Mesures économiques

Le Gouvernement est déterminé à prendre l'ensemble des mesures d'ajustement qui seront nécessaires pour maintenir autant que possible la bonne santé économique des entreprises françaises.

○ **1500 euros d'aide aux petits entrepreneurs débloqués au plus tard tout début avril**

- Pour soutenir les plus petites entreprises, le Gouvernement a annoncé la création d'un fonds de solidarité. Ce fonds est destiné à **aider les entreprises qui font moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires**: TPE, indépendants et micro-entrepreneurs des secteurs les plus impactés.
- Toutes les petites entreprises qui subissent une fermeture administrative ou qui auront connu **une perte de chiffre d'affaires de plus de 70% au mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019 bénéficieront d'une aide rapide et automatique de 1 500 euros** sur simple déclaration. Le Ministre de l'Economie et des Finances a indiqué qu'elle serait disponible au plus tard début avril.

○ **Un "prêt garanti par l'Etat" pour soutenir notre économie**

- Ce dispositif permettra de soulager la trésorerie des entreprises et des professionnels qui subissent le choc lié à l'urgence sanitaire.
- **L'Etat pourra garantir jusqu'à 300 milliards d'euros de prêts**, soit près de 15% du produit intérieur brut français. Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires 2019, ou deux années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1er janvier 2019.
- Jusqu'au 31 décembre prochain, **les entreprises de toute taille, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise**, à l'exception des sociétés civiles immobilières, des établissements de crédit et des sociétés de financement, pourront demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'Etat pour soutenir leur trésorerie. Aucun remboursement ne sera exigé la première année ; l'entreprise pourra choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans.

○ **Maintien des salaires des travailleurs handicapés**

- Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) continueront de verser aux travailleurs handicapés privés d'activité la part de rémunération directe qu'ils assuraient jusqu'alors. Le revenu des travailleurs handicapés sera donc totalement préservé pendant la crise.
- En contrepartie, **les ESAT confrontés à des réductions d'activité seront intégralement compensés par l'Etat**. L'Etat garantit également aux ESAT le maintien de l'intégralité de leurs dotations et des aides aux postes pour toute la période.

5. Soutenir les secteurs en difficulté

○ Secteur culturel

Le Centre national de la musique a annoncé la **création d'un fonds d'urgence pour le secteur musical. Ce fonds, doté de 11,5 millions est destiné aux TPE-PME du spectacle** leur activité dans le domaine de la musique et des variétés et qui font face, en raison de la propagation du virus Covid-19, à des difficultés de trésorerie susceptibles de compromettre la continuité de leur activité. Plus d'informations sur le site --> <https://www.cnv.fr/covid-19-fonds-secours-musique-et-aux-varietes>

○ Réserve civique



Le secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Gabriel Attal lance une plateforme d'entraide afin de garantir la solidarité et le lien social malgré le confinement. **La plateforme jeuxaider.gouv.fr, réelle réserve civique, permet à toute structure publique et associative de proposer une mission et à tout un chacun de proposer son aide.** Plus d'informations sur le site --> <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr>

○ Les assureurs s'engagent !

Les membres de la Fédération Française de l'Assurance s'engagent à contribuer à hauteur de **200 millions d'€ au Fonds de solidarité** mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE/indépendants.

Cette mesure de soutien vient s'ajouter à l'engagement de **conserver en garantie les contrats des entreprises en difficulté en cas de retard de paiement** suite à la pandémie, et ce pour toute la durée de la période de confinement.

Ils s'engagent également à **différer le paiement des loyers** pour les PME et les TPE appartenant à l'un des secteurs dont l'activité est interrompue en application de l'arrêté du 15 mars 2020.

○ Accord entre le Gouvernement et les entreprises du BTP

A l'issue d'échanges, les représentants des entreprises du BTP et le Gouvernement se sont accordés sur plusieurs principes :

- La **protection des salariés est une priorité absolue.**
- Les organisations professionnelles des entreprises du bâtiment et des travaux publics diffuseront dans les prochains jours **un guide de bonnes pratiques**, préalablement validé par les Ministères du Travail et des Solidarités et de la Santé.
- Dans le cas des chantiers de travaux publics, les **grands maîtres d'ouvrage au niveau national et les préfets au niveau local coordonneront et prioriseront les chantiers** à poursuivre ou à relancer.



Selon l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, 361 cas étaient confirmés en région Centre-Val de Loire le 23 mars à 20h, dont 71 cas en Indre-et-Loire. Nombre de cas au 20 mars :

- **12 cas dans le Cher**
- **73 cas en Eure-et-Loir, dont 2 décès**
- **43 cas dans l'Indre dont 2 décès**
- **71 cas en Indre-et-Loire dont 2 décès**
- **33 cas en Loir-et-Cher**
- **129 cas dans le Loiret dont 2 décès**

Afin de permettre le maintien de la collecte et du traitement des déchets, la Préfecture d'Indre-et-Loire a pris la décision que **les mouchoirs, gants, masques usagés doivent désormais faire l'objet d'un sac à part**. Il doit être soigneusement refermé et conservé 24h avant d'être placé dans le sac plastique des ordures ménagères.

Sur notre territoire, les professionnels de santé se mobilisent pour créer des Centres Covid-19 afin d'organiser la dérivation hors des hôpitaux des patients potentiellement atteints. Ce projet permettrait d'amoindrir l'embolisation des services d'urgence et de réanimation du CHU. Un centre de ce type existe déjà à Joué-lès-Tours, ils pourraient être étendus sur tout le territoire.

En raison du trop grand nombre de personnes qui continuaient à sortir de leur domicile sans raison valable, **la Préfète d'Indre-et-Loire a pris la décision d'interdire l'accès du public aux parcs, jardins, aires de jeux, équipements sportifs en plein air, aires de pique-nique, promenades, sentiers de randonnées, plan d'eau, ainsi que les berges et plages de la Loire, du Cher, de l'Indre et de la Vienne et ce jusqu'au 31 mars 2020.**

Les **agriculteurs et horticulteurs peuvent continuer à vendre leur production et pour les horticulteurs les plans-potagers** sur les marchés, à la ferme ou sur leur lieu de production, par le biais de livraisons et dans les jardinerie ayant un rayon alimentation animale.



Dans cette rubrique, retrouvez des exemples d'initiatives fraternelles et solidaires qui sont susceptibles d'en inspirer bien d'autres.

Le Covid-19 impacte aussi l'agriculture. **Que vous soyez un agriculteur en manque de main d'oeuvre ou disponible pour aider**, renseignez-vous sur:

<https://desbraspourtonassiette.wizi.farm> afin de vous faire connaître.

À 20 heures, les français applaudissent le personnel soignant et tous ceux qui œuvrent pour le bien commun.

De nombreux centres-commerciaux ont décidé d'ouvrir des plages horaires où seuls le personnel soignant ou encore les personnes âgées peuvent faire leur course, afin qu'ils ne manquent de rien.

Des voisins qui ne sont pas à l'aise avec les outils informatiques ? **N'hésitez pas à aller leur donner quelques justificatifs de sortie et à leur expliquer comment bien les remplir.**

Radio France met **à la disposition des familles des contenus culturels et éducatifs (notamment les programmes « Nation apprenante »)**. Sont également accessibles à tous les Français sur le numérique, en particulier sur l'application Radio France, des **milliers de podcasts et de concerts** pour que la culture continue et nous accompagne dans cette période.

La Bibliothèque nationale de France continue de mettre à la disposition de tous la richesse de ses collections et la diversité de son offre numérique. Livres au format EPUB, documents, podcasts, applications, sites pédagogiques, médias... **Des millions de ressources sont accessibles en ligne pour travailler, apprendre, se détendre ou jouer.**

N'hésitez pas à me faire remonter des initiatives citoyennes solidaires à faire connaître.

Si vous avez une question, vous pouvez m'écrire à l'adresse : fabienne.colboc@assemblee-nationale.fr

